



Commission de l'économie et des  
redevances

CH-3003 Berne

wak.cer@parl.admin.ch  
parl.ch

À l'attention des gouvernements  
cantonaux

Le 16 septembre 2025

**Ouverture de la procédure de consultation relative à l'initiative parlementaire « Entreprises fédérales en concurrence avec le secteur privé. Clarifier les règles du jeu » (23.462)**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

Le 18 août 2025, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a adopté un avant-projet relatif à la modification de la législation sur la Poste (loi sur l'organisation de la Poste, LOP, RS 783.1, et loi sur la poste, LP, RS 783.0) visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire « Entreprises fédérales en concurrence avec le secteur privé. Clarifier les règles du jeu » ([23.462](#)). Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation.

Les modifications proposées de la législation sur la Poste doivent permettre d'adapter les conditions s'appliquant aux activités de la Poste en concurrence avec les entreprises privées. La commission propose concrètement de préciser l'objectif de l'entreprise, de renforcer l'interdiction des subventions croisées et d'introduire une protection juridique pour les concurrents de la Poste.

Une minorité propose de suspendre les travaux jusqu'à ce que les délibérations sur la révision de la législation sur la Poste, annoncée par le Conseil fédéral le 13 août 2025, soient achevées<sup>1</sup>. Une autre minorité souhaite intégrer un « service public numérique » à l'article énonçant le but de l'entreprise. Une troisième minorité demande d'assouplir l'interdiction des subventions croisées, en appliquant, au contrôle du respect de l'interdiction des subventionnements croisés, un critère portant sur les coûts de fourniture isolée.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles aux pages suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-cer/rapports-consultations-cer>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>

Dans le cadre de cette procédure, les Services du Parlement collaborent avec le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Nous vous prions de faire parvenir votre avis au SECO d'ici au **16 décembre 2025**, à l'adresse : [wp-sekretariat@seco.admin.ch](mailto:wp-sekretariat@seco.admin.ch)

<sup>1</sup> cf. jalons à l'adresse <https://www.news.admin.ch/fr/newsb/TdzPTMEDEK6TIKtz4tbAe>



Après expiration du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tout le monde. Aussi vous saurions-nous gré de faire parvenir votre avis, dans la mesure du possible, sous la forme d'un document Word (en plus d'un éventuel fichier PDF), à l'adresse ci-dessus.

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions en outre de nous indiquer le nom et les coordonnées des personnes responsables de ce dossier.

Pour toute question ou information complémentaire, Mme Larissa Schwaller ([larissa.schwaller@seco.admin.ch](mailto:larissa.schwaller@seco.admin.ch), 058 463 87 54), du SECO, et Mme Théoda Woeffray ([theoda.woeffray@parl.admin.ch](mailto:theoda.woeffray@parl.admin.ch), 058 322 92 94), du secrétariat de la Commission de l'économie et des redevances, se tiennent à votre disposition.

Vous remerciant par avance de votre coopération, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Thomas Aeschi  
Président